Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

12, boulevard des Frères Lumière • 29 260 Lesneven
02 98 21 11 77 • contact@clcl.bzh • @clcl.bzh • www.clcl.bzh

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS
Projet de refonte du site Internet clcl.bzh
du 1er au 31 mars 2024

Article I • Organisateur

La Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) domiciliée 12 Boulevard des Frères Lumière, 29260 Lesneven, organise un jeu-concours pour remporter 10 bons d'achats d'une valeur de 30 € (trente euros) TTC en participant à une enquête par questionnaire en ligne.

La CLCL est dénommée ci-après, « l'organisateur ».

Article II • Objet du jeu

L'organisateur propose au grand public de participer à la refonte de son site Internet en répondant à une enquête en ligne et de s'inscrire à un jeu concours pour tenter de remporter l'un des 10 bons d'achat de 30 € (trente euros) TTC à utiliser chez les membres de l'association « Lesneven & Co » (lesnevenandco.fr).

Article III • Conditions et validité de participation

3.1. Acceptation du règlement

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à toute personne âgée de 18 ans et plus, vivant ou non sur le territoire de la CLCL.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de non-réception de la réponse à l'enquête du participant, notamment en cas d'envoi après l'heure et la date limites de participation, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de pannes de réseau internet, survenant pendant le déroulement de l'opération.

3.2. Conditions de participation

La participation au tirage au sort est ouverte du 01/03/2024 à 08 h 00 au 31/03/2024 à 23 h 59, à toute personne physique qui habite en France.

Les réponses doivent être envoyées par le biais du questionnaire en ligne « MicrosoftForms », préalablement communiqué. Chaque participant ne peut envoyer qu'une réponse.

3.3. Validité de participation

Les champs d'information du formulaire doivent être intégralement complétés et validés. Les informations d'identité, d'adresse ou de qualité, ou d'autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexactes entraînent la nullité de la participation. L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort et/ou du jeu concours toute participation qui ne respecterait pas le présent règlement.

Article IV • Tirage au sort

Un tirage au sort qui désignera les 10 gagnants sera effectué via la solution en ligne https://plouf-plouf.fr/ afin de respecter l'impartialité.

Il aura lieu le 01/04/2024 à 10 h 00.

Article V • Publication des résultats

Tous les candidats pourront consulter les résultats sur le site Internet de la CLCL (https://www.clcl.bzh) dans le courant de la première quinzaine du mois d'avril 2024.

Article VI • Lots

6.1. Remise des lots

Les 10 gagnants tirés au sort remporteront un bon d'achat d'une valeur de 30 € TTC unitaire.

Les gagnants seront informés par courriel dans les 48 heures suivant le tirage au sort des modalités de retrait et d'utilisation du bon d'achat. Bon d'achat qui sera à utiliser exclusivement chez les membres de l'association « Lesneven & Co ».

6.2. Modalité d'utilisation du lot

Le lot est valable pour un achat dans les commerces membres de l'association « Lesneven & Co » du 01/04/2024 au 30/09/2024.

En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit. Ils ne pourront donner lieu à aucun échange, ni à aucun remboursement (total ou partiel) même en cas de vol ou de perte.

Toute tentative de fraude, telle que la falsification, qui aurait pour objet de contourner les présentes dispositions exposera son auteur à une annulation du/des bons d'achat acquis, sans préjudice de la mise en œuvre des autres voies de droit ouvertes.

6.3. Lot non retiré ou non utilisé

Si, parce que les coordonnées sont incorrectes ou ne correspondent pas à celles du gagnant, ou en raison de problèmes techniques, l'organisateur ne parvenait pas à joindre le gagnant, l'organisateur ne saurait en être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur d'effectuer des recherches de coordonnées d'un gagnant ne pouvant être joint en raison de coordonnées invalides.

Les gagnants injoignables ou qui n'auraient pas utilisé le bon d'achat pendant la période de validité ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Article VII • Dépôt du règlement

Depuis la loi du 21 décembre 2014, le dépôt du règlement de jeu concours auprès d'un huissier n'est plus obligatoire.

Article VIII • Données personnelles

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service communication de la Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) domiciliée au 12, Boulevard des Frères Lumière 29260 Lesneven, responsable du traitement.

Vos données personnelles ne seront collectées, traitées et/ou utilisées que dans la mesure où cela est nécessaire pour le bon déroulement du projet de refonte du site Internet de la CLCL et du jeu concours afférent.

Vos données personnelles seront conservées jusqu'au jour du tirage au sort pour le jeu concours, le 27/03/2024. À l'issue, elles seront effacées de nos bases.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel administratif. Nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni communiquer à des tiers à vos données personnelles sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime tel qu'obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.

Pendant cette période, nous mettons en place tout moyen permettant d'assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant tie@tie.fr, Délégué à la Protection des Données.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur https://www.cnil.fr).

Article IX • Responsabilité et réserves

La responsabilité de l'organisateur se saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu concours devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte, mensongère ou frauduleuse. Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification.

Article X • Litige

Les dispositions du présent règlement seront exécutées et interprétées conformément au droit français.

Aucune demande téléphonique ou écrite relative à l'interprétation ou l'application du présent règlement, aux mécanismes ou aux modalités écrites, relative au concours ne sera admise. Toute contestation ou réclamation relative au jeu concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'organisateur dans un délai de 8 (huit) jours.

Tout différend qui pourrait naître à l'occasion de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution sera soumis aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à Lesneven le, 22 février 2024.